



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président  
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

|                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| Marie-Josée Asselin         | Stevens Mélançon           |
| Marie-Pierre Boucher        | Éric Ralph Mercier         |
| Patricia Boudreault-Bruyère | Maude Mercier Larouche     |
| Anne Corriveau              | Isabelle Roy               |
| Mélissa Coulombe-Leduc      | Jackie Smith               |
| Alicia Despins              | Catherine Vallières-Roland |
| Bianca Dussault             | Steeve Verret              |
| Jean-François Gosselin      | Claude Villeneuve          |
| Pierre-Luc Lachance         | David Weiser               |
| Claude Lavoie               |                            |

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
M<sup>e</sup> Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

### Ouverture de la séance

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le maire Bruno Marchand prend la parole afin de rappeler le drame survenu à l'école *Polytechnique* le 6 décembre 1989, et souligne la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.

## **CV-2021-1067** Adoption de l'ordre du jour

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **CV-2021-1068** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 24 novembre 2021 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 24 novembre 2021 et dépose le procès-verbal.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Stevens Mélançon, datée du 26 novembre 2021, mentionnant qu'il siégera, à compter de cette date, à titre de conseiller indépendant au conseil de la ville de Québec;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'octobre 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (Référence AP2021-950);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements électroniques d'urgence neufs sur des véhicules utilitaires de police (Appel d'offres public 75585)*.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Madame la conseillère Jackie Smith dépose un avis de proposition, demandant que la Ville de Québec reconnaisse le besoin de documenter, de produire des données ainsi que des statistiques sur le profilage racial et social, sur le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier, afin que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) présente aux membres du conseil le fonctionnement et l'encadrement général du travail des policiers, incluant les différents types d'enquêtes à la suite d'incidents impliquant des policiers lors d'interventions, afin que les élus soient mieux outillés pour répondre à la population.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2021-1069** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, demandant la contribution financière de la Ville pour offrir gratuitement le programme *Nager pour survivre* aux élèves de 8 ans et plus des écoles primaires, sur le territoire de la ville de Québec - LS2021-183**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2021-183. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Véronique Dallaire déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en date du 17 novembre 2021, la *Société de sauvetage* a recensé 76 noyades non officielles pour l'année 2021 au Québec, incluant le triste événement survenu en juin 2021 à la base de plein air de Sainte-Foy;

Attendu que les enfants sont particulièrement vulnérables aux noyades, et que la pandémie a causé un retard dans l'apprentissage des habiletés aquatiques, en raison de l'annulation de plusieurs sessions de cours de natation;

Attendu que les municipalités peuvent, par l'entremise de leur programmation aquatique, intervenir afin de favoriser la sécurité aquatique;

Attendu que la *Société de sauvetage* offre le programme *Nager pour survivre* aux élèves des écoles primaires de 8 ans et plus;

Attendu que, par ce programme jumelant des activités en piscine et en classe, les enfants peuvent se familiariser avec le milieu aquatique et acquérir des habiletés de base pour survivre à une chute inattendue, en plus d'être sensibilisés aux risques liés aux différents plans d'eau;

Attendu que ce programme a l'avantage de rejoindre les jeunes directement dans leurs classes, permettant ainsi de sensibiliser et de former un plus grand nombre de jeunes;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu d'évaluer la possibilité de contribuer financièrement au programme *Nager pour survivre*, afin qu'il soit offert gratuitement aux élèves de 8 ans et plus des écoles primaires, sur le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1070** **Demande de délai additionnel jusqu'au 20 décembre 2021 – Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, demandant la gratuité pour l'accès et la location d'équipements des sites de plein air et de la baie de Beauport, pour la prochaine saison hivernale et la prochaine saison estivale, ainsi que l'augmentation du nombre de kilomètres de sentiers damés - DG2021-078**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'accorder un délai additionnel jusqu'au 20 décembre 2021, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, demandant la gratuité pour l'accès et la location d'équipements des sites de plein air et de la baie de Beauport, pour la prochaine saison hivernale et la prochaine saison estivale, ainsi que l'augmentation du nombre de kilomètres de sentiers damés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Proposition sans préavis**

---

**CV-2021-1071** **Félicitations au *Squeeze Studios* pour son 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation, et pour son apport remarquable au rayonnement de la ville de Québec**

---

Attendu que le studio d'animation *Squeeze Studios* célèbre cette année son 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

Attendu que cette entreprise, démarrée à Québec avec cinq employés, compte aujourd'hui plus d'une centaine d'employés, dans ses bureaux de Québec et de Montréal;

Attendu que cette entreprise, toujours en évolution, travaille avec de prestigieux studios tels que *Disney +*, *Supercell* ou encore *Marvel Studios*, pour ne nommer que ceux-là;

Attendu que ses succès retentissants, comme ceux obtenus pour la série *Cracké*, animée en 3D et diffusée dans plus de 210 pays et territoires, contribuent à l'excellence de l'industrie d'animation numérique québécoise;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'entreprise *Squeeze Studios*, ses fondateurs et toute son équipe pour son apport remarquable au rayonnement de la ville de Québec dans le domaine du jeu vidéo, et souhaitent à cette entreprise tout le succès et la reconnaissance qu'elle mérite, ici et à l'étranger.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1072** **Commémoration du 32<sup>e</sup> anniversaire de l'attentat féminicide de la Polytechnique, et soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes**

Attendu que l'attentat féminicide de la *Polytechnique*, qui a fait 14 victimes, a eu lieu il y a 32 ans, le 6 décembre 2021;

Attendu que nous avons un devoir de mémoire envers mesdames Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne–Marie Edward, Maud Haviernick, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne–Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St–Arneault, Annie Turcotte et Barbara Klucznik–Widajewicz;

Attendu que les violences faites aux femmes et les féminicides continuent à se perpétuer encore aujourd'hui;

Attendu que 18 féminicides ont été commis au Québec depuis le début de l'année 2021, dont un qui a eu lieu dans le quartier Limoilou;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Jackie Smith,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville tiennent une minute de silence en commémoration des victimes de l'attentat de la *Polytechnique*, ainsi que pour les victimes des féminicides survenus en 2021, et reconnaissent le besoin de continuer à lutter contre les violences faites aux femmes, afin de mieux protéger de la violence les femmes issues des communautés racisées.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1073** **Hommage à madame Marie–Claire Blais, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que madame Marie–Claire Blais, née à Québec le 5 octobre 1939, est décédée à l'âge de 82 ans, le 30 novembre 2021;

Attendu que madame Marie–Claire Blais a rédigé plus d'une vingtaine d'oeuvres littéraires, dont certaines, adaptées au grand écran et à la télévision, ont rayonné tant sur la scène nationale qu'internationale;

Attendu que, récipiendaire de plus d'une trentaine de prix et de distinctions, madame Marie–Claire Blais s'est grandement démarquée au cours de ses 60 années de carrière, en remportant notamment le *Prix Médicis*, le *Prix du Gouverneur général* à plusieurs reprises, ainsi que deux *Doctorats honoris causa* de la part de l'*Université Laval* et de l'*Université de Montréal*;

Attendu que le legs de l'auteure restera toujours d'actualité, puisque la puissance de ses mots et de sa poésie parlera toujours pour ceux et celles qui ont moins la force de le faire;

Attendu que madame Marie–Claire Blais a marqué l'univers culturel et littéraire du Québec, en se plaçant au premier rang des écrivaines francophones;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de madame Marie–Claire Blais.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1074** **Félicitations au chef du restaurant *Chez Rioux & Pettigrew*, monsieur Dominic Jacques, nommé *Chef cuisinier national de l'année* à l'occasion du 67<sup>e</sup> Gala de la présidence de la Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries du Québec, qui s'est tenu le 22 novembre 2021**

---

Attendu que le 22 novembre 2021, s'est tenu le 67<sup>e</sup> Gala de la présidence de la Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries du Québec (SCCPQ), sous le thème *La relève de demain : une profession, une norme, une même fierté !*;

Attendu que la SCCPQ a notamment pour mission de promouvoir la cuisine du Québec, d'oeuvrer à son développement culturel, humain et professionnel, et d'encourager la relève dans l'industrie culinaire;

Attendu que, d'abord vainqueur de l'émission *Les chefs !* à 30 ans, monsieur Dominic Jacques, aujourd'hui âgé de 40 ans, a été sacré *Chef cuisinier national de l'année*, lors de ce gala de la SCCPQ;

Attendu que, à titre de chef copropriétaire de *Chez Rioux & Pettigrew*, monsieur Dominic Jacques a su transformer les défis reliés à la pandémie en opportunités pour repenser l'offre de son restaurant, tout en s'assurant de maintenir un milieu de travail valorisant pour son équipe, en faisant passer l'humain en premier;

Attendu que monsieur Dominic Jacques met de l'avant la formation de la relève culinaire dans sa pratique, en lui permettant de développer des plats qui sont offerts sur son menu, permettant ainsi un partage et un transfert de connaissances;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le chef du restaurant *Chez Rioux & Pettigrew*, monsieur Dominic Jacques, pour son titre de *Chef cuisinier national de l'année* à l'occasion du 67<sup>e</sup> Gala de la présidence de la *Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1075 Félicitations aux lauréats du Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture 2021 qui a eu lieu le 22 novembre 2021, pour leur talent et leur créativité, ainsi que pour leur contribution au rayonnement artistique et culturel de la région de Québec**

---

Attendu que le 22 novembre 2021, se tenait le *Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture 2021*, visant à souligner la qualité du travail des artistes et artisans d'ici, ainsi qu'à sensibiliser le grand public à l'excellence, à la diversité et à la vitalité artistique et culturelle des régions de la Capitale–Nationale et de Chaudière–Appalaches;

Attendu que cet événement honore depuis 35 ans des professionnels, des organismes et des travailleurs culturels ainsi que des entreprises et des mécènes, dont l'oeuvre et le travail ont contribué de façon exceptionnelle à l'essor culturel de la grande région de Québec;

Attendu que les 15 lauréats se sont partagé un total de 46 500 \$ en bourse, en plus de se voir décerner un trophée réalisé par l'artiste, madame Marie–Fauve Bélanger, originaire de Lac–Saint–Charles, elle-même récipiendaire du *Prix Émergence en métiers d'arts 2020*;

Attendu que la réalisatrice, madame Mélanie Carrier, s'est vu remettre le prestigieux *Prix Personnalité Arts et Culture en Capitale–Nationale*, soulignant les retombées importantes qu'elle génère dans sa communauté;

Attendu que le convoité *Prix Videre Reconnaissance en arts visuels* a été remis à l'artiste, madame Claudie Gagnon, reconnue à travers le monde pour ses installations audacieuses;

Attendu que le *Prix Ville de Québec* a, quant à lui, été décerné au *Centre de valorisation du patrimoine vivant (Ès TRAD)*, qui célèbre cette année ses 40 ans;

Attendu que parmi les talentueux lauréats qui ont choisi Québec pour y vivre et travailler, on retrouve également mesdames Catherine Lessard (*Prix Distinction en métiers d'art*), Anie Toole (*Prix Émergence en métiers d'art*), Amélie Proulx (*Prix Videre Création en arts visuels*), Delphine Hébert–Marcoux (*Prix Videre Relève en arts visuels*), Hélène Matte (*Prix de L'Institut Canadien de Québec*), Alex Thibodeau (*Prix du Conseil des arts et des lettres du Québec - Oeuvre de la relève dans la Capitale–Nationale*), ainsi que Anaïs Saucier–Lafond (*Prix de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec*).



En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,  
appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent tous les lauréats du *Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture 2021* pour leur talent et leur créativité, ainsi que pour leur contribution au rayonnement artistique et culturel de la région de Québec.

Adoptée à l'unanimité

À la demande de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, de consentement unanime, les membres du conseil acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour pour la désignation d'un vice-président substitut au conseil.

#### **CV-2021-1076 Élection du vice-président substitut du conseil de la ville**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

monsieur le conseiller Steeve Verret est mis en nomination à titre de vice-président substitut du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Steeve Verret accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de vice-président substitut du conseil de la ville.

Adoptée à l'unanimité

#### **Rapports du comité exécutif**

---

#### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

#### **CV-2021-1077 Entente entre la Ville de Québec et madame Fanny Mesnard, artiste, relative à l'acquisition et à l'installation de l'oeuvre d'art public *Dragon d'eau danse*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public – Parc Chauveau, secteur Labadie (Dossier 76487) - AP2021-803 (CT-2559303) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et madame Fanny Mesnard, artiste, relative à l'acquisition et à l'installation de l'oeuvre d'art public *Dragon d'eau danse*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public – Parc Chauveau, secteur Labadie, pour une somme de 117 563 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1078** **Établissement, par destination du propriétaire, de servitudes réelles et perpétuelles d'égout pluvial et de passage, sur les lots 1 986 704 et 6 431 399 du cadastre du Québec, au bénéfice du lot 6 341 400 dudit cadastre – Cession des lots 1 986 704 et 6 341 399 du cadastre du Québec à la *Société d'Habitation du Québec* – Arrondissement de Beauport - **DE2021-1034** (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 986 704 et 6 431 399 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 10 185,9 mètres carrés;
- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial, par destination du propriétaire, au bénéfice du lot 6 431 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur une partie du lot 1 986 704 dudit cadastre, d'une superficie de 50,7 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que parcelle 2 sur le plan de la description technique préparée par monsieur Éric Demeule, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 2021, sous sa minute numéro 409, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de servitudes et de cession joint au sommaire décisionnel;
- 3° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, par destination du propriétaire, au bénéfice du lot 6 431 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur le lot 6 431 399 dudit cadastre, d'une superficie de 234,4 mètres carrés et sur une partie du lot 1 986 704 du même cadastre, d'une superficie de 179,9 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que parcelle 1 sur ledit plan de ladite description technique préparée par monsieur Éric Demeule, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 2021, sous sa minute numéro 409, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit acte de servitudes et de cession joint audit sommaire;
- 4° conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, à titre gratuit et sans aucune garantie, à ses risques et périls, de tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble connu et désigné comme étant formé des lots 1 986 704 et 6 431 399 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même acte de servitudes et de cession joint à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1079 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3890, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 811 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-1048 (CT-2568913) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3890, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 460,8 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de madame Julie Morin et monsieur Jean-Claude Rose, pour une somme de 285 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 1.3 et 3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1080 Modification des conditions d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout, sur une partie du lot 1 127 189 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2021-995 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la modification de la servitude créée, en vertu de l'acte reçu devant Me Serge Villeneuve, notaire, le 16 mars 1973, et publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 742 735. Cette modification consiste à permettre l'aménagement d'un stationnement de surface, pour une somme de 100 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 8 de l'offre d'achat d'immeuble et constitution de servitudes jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1081** **Nomination de madame Myriam Pellerin (ID. 090294) au poste d'assistante-greffière d'arrondissement à la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu - RH2021-910 (CT-RH2021-910) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de nommer madame Myriam Pellerin (ID. 090294), employée permanente, à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34259), à la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1082** **Renouvellement du contrat relatif à la maintenance et au soutien pour les applications *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise – Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec (Dossier 47419) - AP2021-911 (CT-2567961) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat adjugé à *SirsiDynix (Canada) inc.*, relatif à la maintenance et au soutien pour les applications *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise – Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour une somme de 172 440,96 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, à signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1083** **Renouvellement de contrats pour l'achat de pièces et de poteaux d'incendie complets – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 50919) - AP2021-949 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de renouveler les contrats adjugés à *Emco Corporation*, pour les lots 1 et 2, pour l'achat de pièces et de poteaux d'incendie complets, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023, conformément à la demande publique de soumissions 50919 et aux prix unitaires de sa soumission du 8 décembre 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 427 666,53 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 649 365,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1084** **Avis de modification numéro 4 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relativement à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - AP2021-952 (CT-AP2021-952) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'autoriser :

- 1° une dépense supplémentaire de 113 667 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, relativement à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder au virement budgétaire requis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1085** **Avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relativement à la réalisation de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023 - BE2021-053 (CT-BE2021-053) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente intervenue le 17 janvier 2020 entre la Ville de Québec et

*Événements GPCQM*, et modifiée une première fois par avenant le 21 décembre 2020, relativement à la réalisation de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1086 Subventions à deux organismes culturels professionnels, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville - CU2021-086 (CT-2570749) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de verser des subventions totalisant une somme maximale de 372 593 \$ à deux organismes culturels professionnels, dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1087 Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, relativement à la prolongation du délai pour l'obtention de l'engagement définitif autorisant la vente d'un immeuble maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 465 831 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2021-1068 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 4 février 2021 par monsieur Claude Foster, représentant de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), et acceptée par la Ville de Québec le 15 mars 2021 en vertu de la résolution CV-2021-0222, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 465 831 du même cadastre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'abandon de la servitude de stationnements, publiée le 13 février 1992 sous le numéro 1 451 159, par le propriétaire du fonds dominant et la Ville de Québec. L'acte d'abandon de servitude sera fait par un notaire choisi par la Ville et elle en assumera les honoraires et déboursés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1088 Bail entre la Ville de Québec et la Société d'habitation du Québec, relatif à la location d'une partie d'un immeuble pour des fins d'aménagement et d'activités d'un jardin communautaire - DE2021-1075 (CT-DE2021-1075) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la *Société d'habitation du Québec* loue à la Ville de Québec des espaces situés au 780 à 788, rue du Prince-Édouard, connus et désignés comme étant le lot 1 479 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de cinq ans, débutant le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de sa signature par toutes les parties, incluant trois options de renouvellement de cinq ans chacune, pour un loyer annuel de 3 000 \$, plus les taxes applicables, la première année. Pour les années subséquentes, le loyer sera indexé de 2 % annuellement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier à signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1089 Renouvellement du mandat des représentantes de la Ville au conseil d'administration du réseau *Les Arts et la Ville* - DG2021-055 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de nommer madame la conseillère Alicia Despins et madame Chantale Émond, directrice de la Division de la culture du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, à titre de représentantes de la Ville au sein du conseil d'administration du réseau *Les Arts et la Ville*, dans la catégorie *Monde municipal*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1090 Désignation de madame la conseillère Véronique Dallaire à titre de présidente de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle* - DG2021-058 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de désigner madame la conseillère Véronique Dallaire à titre de présidente de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle*, en remplacement de madame Émilie Villeneuve.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1091 Désignation d'un membre du conseil de la ville pour représenter la Ville à la *Fédération québécoise des municipalités* - DG2021-066 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de désigner madame la conseillère Catherine Vallières–Roland à titre de représentante de la Ville à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), en remplacement de madame Michelle Morin–Doyle.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1092 Remplacement de membres au sein du *Comité de supervision* constitué en vertu du *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103 - DG2021-070 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de nommer :

- 1° monsieur Pierre–Luc Lachance, membre du comité exécutif, à titre de membre du *Comité de supervision* en regard du *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103, en remplacement de monsieur Rémy Normand;
- 2° monsieur Louis Martin, membre du conseil de la ville qui n'est pas membre du comité exécutif, à titre de membre du *Comité de supervision* en regard du *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103, en remplacement de madame Anne Corriveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1093 Nomination de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère pour siéger au sein du conseil d'administration de *Espace MUNI* - DG2021-071 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,



appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de nommer madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère à titre de représentante de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de *Espace MUNI*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

#### **CV-2021-1094 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat entre la Ville de Québec et *Modellium inc.*, pour le service de support annuel - Progiciel G+/V+ (VQ-44939) - AP2021-679 (CT-2551703) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Modellium inc.*, pour le service de support annuel – Progiciel G+/V+, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme estimée à 1 265 210 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat de service joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ledit contrat de service.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2021-1095 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'enlèvement de graffitis, le nettoyage et le cirage de monuments, d'oeuvres d'art et d'autres équipements (Appel d'offres public 76069) - AP2021-801 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'enlèvement de graffitis, le nettoyage et le cirage de monuments, d'oeuvres d'art et d'autres équipements, pour la

période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76069 et à leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Lave-Auto Mobile*, pour une somme estimée à 174 935 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 7 septembre 2021;
- Lot 2 : *Nettoyage Solvanet inc.*, pour une somme estimée à 107 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 septembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1096 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de casques de protection pour le combat d'incendie (Appel d'offres public 74923) - AP2021-847 (CT-2562551) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.*, du contrat pour la fourniture de casques de protection pour le combat d'incendie, pour une période de cinq ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 331 163,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74923 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2026 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1097 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équilibreurs de charge (ADC) 2021 (Appel d'offres public 76268) - AP2021-851 (CT-2566815) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *CDW Canada corp.*, du contrat pour l'acquisition d'équilibreurs de charge (ADC) 2021, de la date d'adjudication jusqu'à l'approbation de l'installation pour la portion acquisition, pour une période de 36 mois à compter de la date d'approbation de l'installation pour la portion soutien et maintenance, pour une somme de 119 657,27 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76268 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1098** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de piles alcalines industrielles, au lithium et rechargeables – Lot 1 (Appel d'offres public 76324) - AP2021-900 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Cantin et Fils ltée*, du contrat pour la fourniture de piles alcalines industrielles, au lithium et rechargeables – Lot 1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 129 122,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76324 et aux prix unitaires de sa soumission du 28 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1099** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel pour feux de déneigement (Appel d'offres public 76391) - AP2021-902 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Orange Traffic inc.*, du contrat pour la fourniture de matériel pour feux de déneigement, de la date d'adjudication au 15 novembre 2023, pour une somme de 378 050 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76391 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1100** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279) - AP2021-908 (CT-2568965, CT-2568984) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *Logistik Unicorp inc.*, pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 3 952 443,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 48279 et aux prix unitaires ajustés de sa soumission révisée du 28 juillet 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1101** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de produits de quincaillerie et de peinture en aérosol de marquage inversé (Appel d'offres public 75957) - AP2021-912 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Le Groupe J.S.V. inc.*, du contrat pour la fourniture de produits de quincaillerie et de peinture en aérosol de marquage inversé, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 1 201 717,21 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75957 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 septembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1102** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat de défibrillateurs (Appel d'offres public 76316) - AP2021-916 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Dallaire Médical inc.*, du contrat pour l'achat de défibrillateurs, de la date d'adjudication au 31 décembre 2025, pour une somme estimée à 135 218 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76316 et aux prix unitaires de sa soumission du 22 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 18.

**CV-2021-1103 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers et autres contaminants (Appel d'offres public 76067) - AP2021-918 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Environnement Sanivac inc.*, du contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers et autres contaminants, de la date d'adjudication au 30 novembre 2023, pour une somme estimée à 250 360 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76067 et à sa soumission révisée du 14 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1104 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats relativement à une entente pour la fourniture de pièces de signaux lumineux – Lots 3 et 7 (Appel d'offres public 76426) - AP2021-926 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de pièces de signaux lumineux – Lots 3 et 7, de la date d'adjudication au 30 juin 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76426 et selon les prix unitaires soumis, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 3 : *Dubo Electrique ltée*, pour une somme estimée à 215 387,55 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 26 octobre 2021;
- Lot 7 : *Logisig inc.*, pour une somme estimée à 287 672,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 4 novembre 2021.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1105** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9446-7917 Québec inc. (Technologies Balko), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation en Amérique du Nord d'un système modulaire de télédétection par laser (lidar) permettant l'acquisition de données par drone - DE2021-1001 (CT-DE2021-1001) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation en Amérique du Nord d'un système modulaire de télédétection par laser (lidar) permettant l'acquisition de données par drone*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9446-7917 Québec inc.(Technologies Balko), relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1106** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Hector inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation du logiciel Hector en Europe francophone - DE2021-1029 (CT-DE2021-1029) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 195 525 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation du logiciel Hector en Europe francophone*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hector inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 195 525 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1107** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Solution Nexam inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration de la plateforme Nexam 2.0 – Projet autonomie - DE2021-1030* (CT-DE2021-1030) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 221 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Démonstration de la plateforme Nexam 2.0 – Projet autonomie*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Solution Nexam inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 221 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1108** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Bagel Maguire inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Perfectionnement numérique et augmentation de la productivité - DE2021-1033* (CT-DE2021-1033) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Démonstration de la plateforme Nexam 2.0 – Projet autonomie*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Bagel Maguire inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1109** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Automatisation et robotisation de la chaîne de production* - **DE2021-996** (CT-DE2021-996) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Automatisation et robotisation de la chaîne de production*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1110** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Systèmes FlyScan inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Validation du système FlyScan dans un environnement contrôlé* - **DE2021-997** (CT-DE2021-997) — (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Validation du système FlyScan dans un environnement contrôlé*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Systèmes FlyScan inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-1111** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la tenue d'une démarche de participation publique, en vue de la mise à jour du Plan directeur du parc naturel du Mont-Bélair et du Plan directeur de la base de plein air La Découverte - LS2021-174 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de tenir une démarche de participation publique, en vue de la mise à jour du *Plan directeur du parc naturel du Mont-Bélair* et du *Plan directeur de la base de plein air La Découverte*;
- 2° de déléguer madame Mélissa Coulombe-Leduc, responsable des Parcs et espaces verts, et madame Marie-Josée Asselin, responsable du Service prévention et qualité du milieu, visant à tenir les activités de participation publique prévues dans le cadre de l'élaboration du *Plan directeur du parc naturel du Mont-Bélair*, incluant la base de plein air *La Découverte*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1112** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2021-002 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat de monsieur Yvon Hamel, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour une période de trois ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 28.

**CV-2021-1113** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1414 - PQ2021-008 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1414;
- 2° l'appropriation d'un montant de 95 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1414. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1114** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, relative à l'abolition de l'article 30.12 de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 - RH2021-762 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, relative à l'abolition de l'article 30.12 de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1115** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à la fourniture de biens et de services en matière de technologies de l'information - TI2021-009 (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à la fourniture de biens et de services en matière de technologies de l'information, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1116** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1436 - [TI2021-010](#) (Ra-2311)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1436;
- 2° l'appropriation d'un montant de 3 000 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1436. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1117** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux, études géotechniques et environnementales et expertises sur les structures de béton pour divers projets du Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 76052) - [AP2021-882](#) (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée*, du contrat de services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux, études géotechniques et environnementales et expertises sur les structures de béton pour divers projets du Service de la gestion des immeubles, de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 1 130 880 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76052 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1118** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour une entente de fourniture de puisards, de regards, de tuyaux et d'autres articles préfabriqués en béton armé – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 76363) - AP2021-883 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Fortier 2000 ltée*, de contrats pour une entente de fourniture de puisards, de regards, de tuyaux et d'autres articles préfabriqués en béton armé – Lots 1 et 2, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76363 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1119** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation (PEP210426) (Appel d'offres public 76308) - AP2021-888 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Ardel Électrique inc.*, du contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation (PEP210426), de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 1 613 288,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76308 et aux prix unitaires de sa soumission du 13 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1120** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de pièces, de brosses centrales et de segments de caniveaux pour balais motorisés – Lots 1, 2, 3 et 5 (Appel d'offres public 76365) - AP2021-920 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Accessoires Outillage ltée*, de contrats pour la fourniture de pièces, de brosses

centrales et de segments de caniveaux pour balais motorisés, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 76365 et aux prix unitaires de sa soumission pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 157 034,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 20 octobre 2021;
- Lot 2 : pour une somme estimée à 208 481,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 20 octobre 2021;
- Lot 3 : pour une somme estimée à 240 464,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission révisée du 2 novembre 2021;
- Lot 5 : pour une somme estimée à 451 065,92 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 20 octobre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1121 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et la livraison de vêtements et de survêtements de travail, excluant les vêtements d'hiver (Appel d'offres public 76190) - AP2021-922 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Confian inc.*, du contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements et de survêtements de travail, excluant les vêtements d'hiver, de la date d'adjudication au 1<sup>er</sup> décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 76190 et aux prix unitaires de sa soumission du 26 octobre 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 442 317,92 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 280 880,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1122 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'installation, l'exploitation, l'entretien, la surveillance et le démantèlement d'une surface glacée naturelle – Place Jean-Béliveau (Appel d'offres public 76383) - AP2021-932 (CT-2568414) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Michael Kelly (La petite ferme de Cherbourg / Un poney dans ta cour)*, du contrat pour l'installation, l'exploitation, l'entretien, la surveillance et le démantèlement d'une surface glacée naturelle – Place Jean-Béliveau, pour les saisons hivernales 2021–2022 et 2022–2023, pour une somme de 168 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76383 et à sa soumission du 5 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1123** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de location d'un duplicateur numérique monochrome (Appel d'offres public 76276) - AP2021-936 (CT-2570194) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée*, du contrat de location d'un duplicateur numérique monochrome, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour une somme estimée à 215 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76276 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2026 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1124** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition des licences du logiciel CommVault (Dossier 52827) - AP2021-947 (CT-2569686) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault*;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer la fiche technique d'inscription

du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels) afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente;

- 3° d'une dépense de 1 182 460,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* au mandataire du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, soit à *ITI inc. (Informatique ProContact)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1125** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant relatif à la prolongation du délai de clôture à la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* en vertu de la résolution CA-2021-0392 autorisant l'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - **DE2021-1077** (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant relatif à la prolongation du délai de clôture à la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* autorisant l'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières, signée le 12 juillet 2021 par la Ville de Québec, représentée par monsieur Charles Marceau, et acceptée le 19 juillet 2021 par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, représentée par monsieur Quentin Moore, selon des conditions substantiellement conformes à celles prévues audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1126** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux membres pour siéger au *Forum des élus de la Capitale-Nationale* et la nomination d'une représentante et de son substitut au comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 - **DG2021-040** (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de monsieur le maire Bruno Marchand et madame la conseillère Marie-Josée Asselin pour siéger au *Forum des élus de la Capitale-Nationale*;
- 2° la nomination madame la conseillère Marie-Josée Asselin à titre de représentante de la Ville de Québec au comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, et monsieur le maire Bruno Marchand à titre de substitut.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1127** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux administratrices au conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain - DG2021-046 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de mesdames les conseillères Marie-Pierre Boucher et Jackie Smith à titre de représentantes de la Ville de Québec pour siéger au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC) en remplacement de mesdames Émilie Villeneuve et Dominique Tanguay, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1128** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement - DG2021-053 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres au sein de la *Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement* :

- Madame Marie-Pierre Boucher, à titre de présidente de la Commission;
- Madame Marie-Josée Asselin;
- Madame Mélissa Coulombe-Leduc;
- Madame Anne Corriveau;
- Monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;



- Monsieur Nicolas St-Gelais, de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces nominations remplacent les nominations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1129** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Marie-Josée Asselin pour siéger au sein du Comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim - DG2021-060 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame la conseillère Marie-Josée Asselin pour siéger au sein du *Comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim*, en remplacement de madame Suzanne Verreault.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1130** **Annulation de l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation de l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2021-065 (CT-DG2021-065) — (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'annuler l'appropriation d'un montant de 1 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation de l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1131** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres à la *Commission d'ExpoCité* - DG2021-072 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres à la *Commission d'ExpoCité*, pour un terme de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :

- Monsieur Jean Simard, membre du conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Monsieur Sébastien Hallé, membre du conseil de la ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces nominations remplacent les nominations précédentes de membres des conseils des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette à la *Commission d'ExpoCité*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1132** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* - DG2021-074 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* :

- Monsieur Jean Simard, membre du conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Monsieur Sébastien Hallé, membre du conseil de la ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces personnes restent en poste pour un mandat de quatre ans à compter de la date de leur désignation ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1133** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec* - DG2021-075 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec* :

- Monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Monsieur Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces désignations remplacent les désignations précédentes de membres des conseils des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1134** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au trésorier ou à la trésorière d'agir à titre de représentant autorisé pour et au nom de la Ville de Québec auprès de *Revenu Québec* et de l'*Agence du revenu du Canada* - FN2021-060 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination du trésorier ou de la trésorière d'agir à titre de représentant autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les documents requis pour l'inscription à *clicSÉQUR* et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;
- 2° l'autorisation à *Revenu Québec* de communiquer au représentant autorisé les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *clicSÉQUR*;
- 3° la nomination du trésorier ou de la trésorière d'agir à titre de représentant autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les documents requis pour l'inscription à *Mon dossier d'entreprise* et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;
- 4° l'autorisation à l'*Agence du revenu du Canada* de communiquer au représentant autorisé les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier d'entreprise*;
- 5° la nomination du trésorier ou de la trésorière d'agir à titre de représentant autorisé auprès de *Revenu Québec* et d'administrateur auprès de l'*Agence du revenu du Canada* à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les formulaires fiscaux suivants : formulaires de

consentement, nomination de responsable de services électroniques, formulaire de choix fiscaux selon la *Loi sur la taxe d'accise* (LTA) et la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ), les déclarations de revenus, les déclarations de taxes de vente, les déclarations de retenues sur la paie (à la source et cotisations de l'employeur);

6° l'autorisation au trésorier ou à la trésorière de fournir et de modifier, pour la Ville de Québec et en son nom, tout renseignement ou document en application de la LTA, de la LTVQ, de la *Loi sur les impôts du Québec*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus*, les retenues sur la paie (à la source) et les cotisations à titre d'employeur;

7° l'autorisation au trésorier ou à la trésorière de participer à toute négociation avec *Revenu Québec* et l'*Agence du revenu du Canada* en ce qui concerne de tels renseignements ou de tels documents précédemment mentionnés;

8° l'autorisation à *Revenu Québec* et à l'*Agence du revenu du Canada* de communiquer les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de son mandat de représentant autorisé au trésorier ou à la trésorière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1135** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Trudel (ID. 029266), à titre de directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-895 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Trudel (ID. 029266), à titre de directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (D080) (poste no 40268), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires RH2021-950, RH2021-951, RH2021-953 et RH2021-956 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2021-1136** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime et à la fin de participation de certains employés, R.A.V.Q. 1443 - RH2021-950 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime et à la fin de participation de certains employés*, R.A.V.Q. 1443.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1137** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec relativement à la fin de participation de certains employés, R.A.V.Q. 1442 - RH2021-951 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec relativement à la fin de participation de certains employés*, R.A.V.Q. 1442.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1138** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec ou au Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1444 - RH2021-953 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec ou au Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 1444.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1139** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1445 - RH2021-956 (Ra-2313)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 1445.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1140** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de certains locaux et équipements récréatifs, R.A.V.Q. 1448 - LS2021-187 (Ra-2314)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de certains locaux et équipements récréatifs*, R.A.V.Q. 1448.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

**AM-2021-1141** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3016, et dépôt du projet de règlement - PQ2021-010 (Ra-2311)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu aux fins de la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens et des équipements nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 415 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-1142** *Appropriation d'un montant de 41 500 \$ au fonds général de la Ville - PQ2021-010 (Ra-2311)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approprier un montant de 41 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3016. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-1143** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances relativement aux employés autorisés à faire des inspections, R.V.Q. 3030, et dépôt du projet de règlement - AE2021-005 (Ra-2311)*

---

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur*

*les nuisances* afin de refléter une réorganisation administrative des divisions responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ainsi, les employés de la nouvelle Division des réseaux principaux et de la coordination des projets techniques peuvent désormais faire des inspections pour l'application de ce règlement, et une modification est apportée au nom de la « Division de l'entretien préventif et de l'entretien des réseaux principaux », qui se nomme désormais la « Division de l'entretien préventif des réseaux et du développement ».

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-1144** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement au changement de nom du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 3038, et dépôt du projet de règlement - RH2021-713 (Ra-2313)*

---

Madame la conseillère Maude Mercier Larouche donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville* relativement au changement de nom du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun pour le Bureau de projet du tramway de Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-1145** *Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif sur le lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3044, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - GT2021-409 (Ra-2313)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif sur le lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 3044;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-1146** *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif sur le lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3044 - GT2021-409 (Ra-2313)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la



réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif, soit l'implantation d'un établissement d'enseignement primaire, sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 475 486 du cadastre du Québec. Ce lot est localisé dans les zones 54015Pa et 54016Cb, situées approximativement à l'est de la rue Seigneuriale, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de la rue André et au nord de l'avenue du Cénacle.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*.

**AM-2021-1147** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de terrains intérieurs au complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 3052, et dépôt du projet de règlement - LS2021-186 (Ra-2314)*

---

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter des ajustements à la tarification pour la fourniture de terrains intérieurs au complexe de soccer Chauveau à un organisme reconnu par la ville pour toute activité découlant de son mandat.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

#### **Adoption des règlements**

---

**CV-2021-1148** *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc, R.V.Q. 3022 - GT2021-279 (Ra-2293)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc, R.V.Q. 3022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-1149** *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial afin d'y ajouter la zone commerciale Grande Allée, R.V.Q. 3036 - DE2021-970 (Ra-2310)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial afin d'y ajouter la zone commerciale Grande Allée*, R.V.Q. 3036

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

À la demande du président, conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, de consentement unanime, les membres du conseil acceptent de prolonger la deuxième période de questions, pour épuiser les questions reçues.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 12.

Louis Martin  
Président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Véronique Dallaire  
Vice-présidente

JL/ir